

Résumé de la séance du conseil communal du 29 Janvier 2009 à 20 Heures

Présents : M. André DRICOT, Bourgmestre-Président;
M. Philippe BELOT, Mme Sabine MAGIS, M. Georges DE COSTER, Echevin (e) s;
MM. Pascal JACQUIEZ, Michel PAULY, Christian HERNOUX,
Mme Sophie VERHELST, M. Jacques PETITJEAN, Mme Brigitte GILLES, M.
Christian LATHURAZ. Conseiller (e) s Communaux;
~~Mme Sabrina LAUVAUX, Présidente C.P.A.S.~~
Mme Marie-Paule FAYS, Secrétaire Communale.

Mme Sabrina LAUVAUX est excusée

A l'exception du 7°, tous les points sont votés à l'unanimité.

Le Conseil, en séance publique,

1° Vote d'un deuxième douzième provisoire à valoir sur le budget 2009.

DECIDE de solliciter la délivrance d'un deuxième douzième provisoire correspondant à un douzième du crédit budgétaire de l'exercice précédent et ceci afin de couvrir les dépenses ordinaires obligatoires.

2° Renouvellement de convention de mise à disposition de terrains dans le cadre de la gestion durable des pelouses calcaires.

DECIDE de renouveler la convention de mise à disposition à titre précaire et gratuit de terrains dans le cadre de la gestion durable des pelouses calcaires à Vaucelles « Montagne de la Carrière » et à Matagne-La-Grande « Réserve des Hurées » et ce jusqu'au 30 novembre 2010 et de prévoir la tacite reconduction de la présente convention d'année en année - la gratuité et la précarité empêchant de tomber sous l'emprise du bail à ferme – sauf préavis (signifié par recommandé) de part et d'autre de trois mois.

3° Loi du 31 décembre 1963 sur la Protection Civile : Régularisation Année 2006 – Commune protégée.

EMET un avis favorable unanime sur le montant définitif de la redevance 2006 du service Incendie qui se chiffre à 41.542,40 €.

4° Approbation du règlement de travail du personnel communal.

APPROUVE le règlement de travail du personnel communal.

5° Modification du statut pécuniaire du personnel communal.

DECIDE de modifier le statut pécuniaire en ce qui concerne :

- L'allocation pour exercice d'une fonction supérieure
 - La valorisation des prestations en tant que CMT et stagiaires ONEM
 - La mise en conformité de la terminologie en fonction du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.
-

5 bis Modification du statut administratif du personnel communal.

DECIDE de modifier le statut administratif en ce qui concerne :

- La surveillance médicale
 - Les prestations à temps partiel pour raisons médicales
 - Le départ anticipé à mi-temps
 - La mise en conformité de la terminologie en fonction du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.
-

6° Conseiller en énergie – Approbation du rapport d’avancement trimestriel au 31.12.2008.

APPROUVE le rapport d’avancement trimestriel au 31/12/2008 établi par Madame PIRMEZ Laurence, conseillère en énergie.

7° Motion relative au financement des colonies israéliennes en territoire palestinien par la banque Dexia.

DECIDE l’adoption de la motion relative au financement des colonies israéliennes en territoire palestinien par la banque Dexia.

- par 5 oui (P. BELOT, G. DE COSTER , A.DRICOT, B. GILLES ET S. MAGIS)
 - par 2 non (P. JACQUIEZ et S. VERHELST)
 - par 4 abstentions (C. HERNOUX, C. LATHURAZ, M. PAULY et J. PETITJEAN)
-

7 bis : Emprunt IDEG : Décision de se porter caution solidaire auprès de DEXIA.

DECIDE de se porter caution solidaire auprès de DEXIA pour un emprunt d’IDEG.

7 ter : Emprunt IDEG : Décision de se porter caution solidaire auprès ING.

DECIDE de se porter caution solidaire auprès de ING pour un emprunt d’IDEG.

7 quater : Eglise Protestante Unie de Belgique : Modification budgétaire n° 1/2008.

EMET un avis favorable unanime sur la MB n°1/2008 de l’Eglise Protestante Unie de Belgique qui consiste en une adaptation interne des crédits sans modification de la part communale.

8° Approbation PV de la séance précédente du Conseil Communal.

La séance du Conseil communal s’étant déroulée sans intervention, le procès-verbal est considéré comme approuvé.

La séance est terminée, il est 20 heures 54’.
Le Président lève la séance.
